

VISCOS - Commune

Séance du 06 octobre 2025

Membres en exercice :

7

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation: 23/09/2025

six octobre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Guy LONCA

Présents : Guy LONCA, Urbain LUBY, Pierre MILON, David SANTAM, Fabrice ACOSTA, Marie MARNAY, Pierre BORIE

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Marie MARNAY

Objet: Motion d'opposition à l'utilisation intensive de la biomasse forestière du Sud-Ouest pour produire du carburant - DE_026_2025

- Vu la multiplication de projets qui projettent d'utiliser la biomasse forestière du sud-ouest pour des projets de production de carburant et répondant à la demande citoyenne légitime de prise de position des communes concernées, et notamment celle des communes rurales et forestières,
- Après étude et discussion autour du projet dit «E-CHO» porté par l'entreprise Elyse Énergie et qui envisage de produire sur le bassin de Lacq du carburant pour l'aviation à partir de la matière vivante issue des forêts du grand Sud-Ouest
- Considérant que la préservation durable de la forêt, par ailleurs déjà largement exploitée, comme bien commun est une priorité
- Considérant que la forêt, et notamment la forêt diversifiée, joue un rôle crucial contre le dérèglement climatique en absorbant du CO2, en réduisant les températures et en protégeant la biodiversité et le cycle de l'eau
- Considérant que l'approvisionnement en bois de ces projets ne prend pas en compte les filières économiques existantes
- Considérant que les besoins cumulés de ces projets compromettent les dispositions et chartes engagées entre les communes et les organismes publics en matière de régénération naturelle, de protection des feuillus, et de gestion durable de la forêt
- Considérant que dans le cadre du dérèglement climatique la priorité n'est pas au développement du transport aérien
- Considérant les besoins considérables en eau et en électricité de ce type de projet

Le conseil municipal de Viscos se déclare défavorable au type de projet industriel qui projette d'utiliser la biomasse forestière pour produire du carburant et exprime son opposition au projet industriel E-CHO porté par l'entreprise Élyse Énergie.

Secrétaire de séance
Marie MARNAY

Fait et délibéré le 6 octobre 2025

Guy LONCA
Maire de VISCOS

Pour le maire
empêché
SANTAM David,
1^{er} adjoint

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 07 / 10 / 20 25
et publié ou notifié
07 / 10 / 20 25

